RCS : PAU
Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 00083
Numéro SIREN : 095 680 831
Nom ou dénomination : ABCIS PYRENEES by autosphere

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2021 sous le numéro de dépôt 6585

ABCIS PYRENEES by autosphere

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 3 900 000,00 euros
Siège social : Route de Bayonne – 64140 BILLERE
RCS PAU 095 680 831
(ci-après la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 6 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le six décembre,

La soussignée, la société EMIL FREY MOTORS FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 16 904 442,00 euros, sise 39 avenue d'Iéna – 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 348 616 145, représentée par Monsieur Hervé MIRALLES,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l'« Associé Unique »),

A pris les décisions suivantes :

- Quitus au Directeur Général démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Frédéric THIRY de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter de ce jour, 23h59.

L'Associé Unique donne quitus à Monsieur Frédéric THIRY pour son travail accompli tout au long de son mandat et le remercie.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de l'adoption de la décision précédente, l'Associé Unique décide de nommer Monsieur Vincent DELMAS, domicilié professionnellement à l'adresse suivante EMIL FREY MOTORS FRANCE 12 Boulevard René Descartes – 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU, en qualité de Directeur Général à compter de ce jour.

En sa qualité de Directeur Général, et sauf dispositions légales ou statutaires contraires, Monsieur Vincent DELMAS disposera des mêmes pouvoirs que le Président de la Société tant vis-à-vis des tiers qu'à titre interne dans les mêmes limites. Il disposera du pouvoir de provoquer les décisions collectives en cas de carence du Président.

En outre, en cas de démission du Président ou de révocation de celui-ci, les Directeurs Généraux conserveront leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Monsieur Vincent DELMAS, présent, remercie l'Associé Unique de sa confiance, déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales.

Le présent procès-verbal sera répertorié dans le registre tenu à cet effet.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

L'Associé Unique
Monsieur Hervé MIRALLES

Monsieur Vincent DELMAS
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

oodrive_sign

En face à face, à distance ou en ligne, créez le parcours idéal pour votre client. Oodrive_sign met la signature électronique au cœur de votre activité.
Offrez à votre application métier le meilleur de la signature électronique.

www.oodrive-sign.com

eIDAS

ETSI